



COMMUNIQUE

Le 4 décembre 2012

Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues

Groupe Eurotunnel SA a procédé le 3 décembre 2012 à l'annulation de 10,6 millions d'actions auto-détenues¹. Ces actions avaient été achetées dans le cadre du programme de rachat de la société et affectées en annulation.

Cette opération, en réduisant le nombre d'actions, augmente mécaniquement le bénéfice potentiel par action et a un effet relatif immédiat. Ceci permet à Groupe Eurotunnel SA d'optimiser son bilan et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Le capital est, en conséquence, divisé en 550 000 000 actions de 0,40 euros de nominal chacune.

Depuis 2007, l'ensemble des opérations² entreprises par Groupe Eurotunnel SA ont permis aux actionnaires de bénéficier d'une relation de 10,26% du capital. A ceci s'ajoute un montant supérieur à 90 millions d'euros correspondant aux dividendes mis en paiement depuis 2009.

¹ Précisément : 10.572.129 actions ordinaires de 0,40 euro de nominal chacune.

² Parmi ces opérations figurent l'annulation d'actions de la société acquises dans le cadre des programmes de rachats, le refinancement des obligations remboursables en actions ainsi que l'attribution gratuite et l'exercice des Bons 2007 – par l'émission de 136 millions d'actions nouvelles